



**SANTÉ
SOCIAUX**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ASSOCIATIF SOCIAL

Compte rendu

Paris, le 27 juillet 2023

CMP 66 /79 – CHRS DU 27 JUIN 2023

Changement de date pour la CMP d'octobre qui aura lieu le 3 au lieu du 5 à la demande d'AXESS.

1. Validation compte rendu

2. Politique salariale

Concernant la négociation salariale, il est demandé à AXESS de prendre la parole comme cela est évoqué dans le dernier compte rendu de la dernière CMP.

Pour AXESS ce sujet est un sujet transversal avec la BASSMS. Il y a eu une revalorisation des agents publics de 1,5 %. AXESS a fait une communication dans le but d'obtenir des mesures équivalentes au niveau de la BASSMS.

Pour la partie employeur, ce sujet doit être porté au niveau de la BASSMS pour que ces mesures si elles venaient à être mises en œuvre puissent bénéficier à l'ensemble des salariés de la branche et pas uniquement à ceux de telle ou telle branche.

Plusieurs OS demandent à pouvoir négocier sur le champ de la CCN interpellant sur le fait que les négociations sont au point mort.

La CFDT rappelle sa position : nous sommes favorables à la discussion sur la BASSMS, mais nous ne sommes pas opposés à la discussion sur la CC66 sur certains sujets.

S'ensuit un échange concernant le niveau où doit se passer la négociation, AXESS continuant à rappeler que son mandat est sur la BASSMS, même si les OS n'oublient pas de rappeler que l'an dernier NEXEM s'était bien précipité pour négocier les 3 % sur le champ de la 66.

Suite à cet échange, FO demande une suspension de séance.

Au retour des employeurs, lecture est faite d'une déclaration commune des organisations syndicales pour dénoncer la position d'AXESS qui prend en otage les salariés sur le champ en refusant toutes négociations sur la 66.

La CFDT rappelle sa position : nous assumons notre volonté d'aller sur la BASSMS, mais sans opposition si jamais des avancées devaient advenir sur le champ 66/CHRS. Nous demandons à ce que le fait de renvoyer les négociations sur la BASSMS ne soit pas assimilé à une prise d'otage de la 66.

AXESS se dit conscient de l'urgence et dit se mobiliser pour faire avancer les discussions.

La DGT rappelle qu'à partir du moment où des organisations demandent à inscrire des points à l'ordre du jour, il n'y a pas de problème. Après il y a un devoir d'argumentation de la part des organisations autour de la table, c'est cela la loyauté de la négociation selon la DGT.

3. Assistant familial

FO a repris la proposition de grille issue de la loi Taquet (avec un premier niveau qui représente le minimum légal). Un document est transmis à tous les participants qui rappelle leur volonté de sortir des coefficients infra-SMIC.

AXESS rappelle encore une fois sa volonté d'intégrer l'ensemble des négociations au niveau de la BASSMS. Son mandat se situe sur ce champ-là.

Position CFDT : Il y a obligation de transposition au sein d'une CCN de toute disposition législative ou réglementaire qui la modifie. C'est le cas pour la transposition du décret sur les assistants familiaux, même si ce n'est que de l'écriture nouvelle, c'est-à-dire qu'elle n'implique pas nécessairement une négociation.

Demande de réinscription du point au mois de septembre.

4. Point prévoyance

Retour sur les évolutions depuis la dernière CMP (notamment CNPTP 5 juin).

Un courrier a été fait le 5 juin aux assureurs par les partenaires sociaux, avec une réponse le 26 juin pour indiquer que les assureurs demandent une augmentation substantielle des frais de gestion sous peine d'envoyer un courrier de résiliation.

La CFDT rappelle sa position de : nous sommes d'accord pour discuter, mais les volumes demandés semblent très importants. Nous souhaitons avoir une visibilité sur les frais de gestion en volume euros et non pas en pourcentage qui ne représentent pas grand-chose. Pour rappel lors des deux dernières années, les frais de gestion ont augmenté, car le volume des cotisations a augmenté, grâce aux différentes mesures salariales. Ceci a donc mécaniquement entraîné une augmentation des frais de gestion sans pour autant nécessairement augmenter la quantité de travail en parallèle. Concernant un accord sur l'augmentation des frais de gestion, pour l'instant nous n'avons pas de position.

AXESS n'a pas de mandat pour l'instant sur le sujet et n'en aura pas avant la rentrée.

5. Surveillants de nuit/maitresses de maison

Position CFDT : nous revendiquons une négociation sur le champ de la BASSMS, même si l'on ne s'opposera pas à une négociation dans le champ de la CCN 66. Au besoin même, avec l'accord du secrétariat national et en accord avec les positions du conseil fédéral, on participera à la négociation.

Cette question fait partie des manœuvres de FO pour montrer combien il faut continuer à négocier sur la branche et ainsi réduire la légitimité d'une négociation à la BASSMS.

6. Congés payés supplémentaires

FO distribue une proposition d'avenant aux participants. C'est là encore une manœuvre de FO pour privilégier des négociations sur la CCN66.

Ce point sera réétudié lors de la réunion de septembre.

7. Intégration des CHRS dans la CCN 66-79

Position CFDT : il faut prévoir des mesures d'intégration progressive des accords CHRS vers la CCN66 afin que le changement ne soit pas trop brutal, voire reste non expliqué aux salariés des CHRS (tant au niveau de la prévoyance que des règles conventionnelles qui diffèrent sur certains points).

AXESS est dans l'attente que les choses avancent et pour l'instant il y a encore un peu de temps, l'organisation fera des propositions ultérieurement.

Ordre du jour de la prochaine rencontre : idem qu'actuellement avec ajout d'un point sur la répartition des fonds AGP.